



The Global Language of Business

Merci de bien vouloir compléter ce document électroniquement puis d'envoyer la version PDF au Service Client de GS1 France à l'adresse suivante serviceclient@gs1fr.org. Vous recevrez ensuite un e-mail vous invitant à signer électroniquement ce contrat.

CONTRAT D'UTILISATION CODEONLINE FOOD API CONSULTATION - BETA TEST

21 boulevard Haussmann
75009 Paris
T +33 (0)1 40 22 17 00
F +33 (0)1 40 22 17 01
E info@gs1fr.org
Société par actions simplifiée à capital variable
Au capital plancher de 250.000 Euros
RCS Paris 305 545 675
APE 8299Z - TVA FR 35 305 545 675

www.gs1.fr

Le présent Contrat est conclu entre :

(Tous les champs sont obligatoires)

GLN principal¹ :

Dénomination de l'entreprise :

N° SIREN :

Adresse (N°, Rue, Code Postal, Ville) :

Représentée par :

Nom et Prénom du Représentant légal (signataire) :

Fonction du Représentant légal :

E-mail professionnel du Représentant légal (pour signature électronique) :

Dûment habilité(e) aux fins des présentes

Données pour l'ouverture du compte :

Nom et prénom de la personne à contacter pour l'ouverture du compte utilisateur :

E-mail pour création du compte utilisateur (à compléter si différent de l'email précédent) :

Ci-après l' « Utilisateur »,

ET

GS1 France, Société par Actions Simplifiée à Capital Variable au capital plancher de 250.000 Euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 305 545 675 et dont le siège se situe 21 boulevard Haussmann, 75009 PARIS.

Ci-après « GS1 France ».

Préambule

GS1 est l'organisation mondiale de standardisation, neutre et à but non lucratif, créée par les entreprises pour faciliter l'échange d'information et le commerce. Avec plus de 42 000 entreprises adhérentes en France, de toute taille et de tout secteur, GS1 France offre un véritable espace de collaboration leur permettant de définir et d'adopter des règles communes – des standards – qui profitent à tous. Elles

¹ : Le GLN principal identifie l'entreprise en tant qu'entité légale. Ce code est attribué d'office par GS1 France et est transmis à l'entreprise lors de son adhésion dans le courrier de confirmation.

peuvent ainsi mieux vendre et digitaliser leurs produits, automatiser leurs transactions, optimiser leur logistique et améliorer la traçabilité des flux.

Dans ce cadre, avec la conception d'un catalogue numérique des aliments, appelé « CodeOnline Food », GS1 France regroupe au sein d'un registre commun, alimenté directement par les marques, les étiquettes digitalisées des produits commercialisés en France.

Afin de permettre aux différents acteurs de l'écosystème de GS1 France d'avoir accès à la donnée présente dans ce registre commun, GS1 France met à disposition une API (Application Programming Interface) dont le présent contrat détermine les conditions d'utilisation (ci-après le « Contrat »).

I. Objet

Afin de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs de l'API, GS1 France a souhaité ouvrir, jusqu'au 7 avril 2020, une période de « Beta Test » sur l'API (toute mention du terme « API » dans ce Contrat fait référence à la version « Beta Test » de cette dernière).

L'API est de type REST et permet de récupérer l'information détaillée sur un ou plusieurs produits du catalogue « CodeOnline Food ». L'API permet l'utilisation de l'un des filtres de recherche suivant (disponibles au fur et à mesure de leur mise en production par GS1 France, selon le planning communiqué à l'Utilisateur) :

- Le GTIN
- Le GLN ou le nom de la marque commerciale
- Le GLN de l'éditeur de l'information
- Une date correspondant à la date après laquelle les produits ont été mis à jour
- Une date correspondant à la date avant laquelle les produits ont été mis à jour
- La catégorie du produit sur la base du code de la brique GPC

Toute requête retournant plusieurs résultats fournira une liste de GTIN (éventuellement paginée si trop longue) qui devront être accédés unitairement pour récupérer la fiche produit correspondante.

Le format de réponse sera un format JSON.

Sécurité

La communication se fait par HTTPS afin de chiffrer les échanges entre client et serveur, notamment pour protéger les accès utilisateur/mot de passe. L'authentification est ensuite gérée par le protocole JWT, standard ouvert permettant à deux parties d'échanger de manière sûre des informations encapsulées dans un jeton (token) signé numériquement. Un accès utilisateur (login/mot de passe) sera communiqué à l'utilisateur à compter de la signature du présent contrat avec GS1 France.

II. Prestations

Les prestations relatives à l'API sont exclusivement réservées aux adhérents de GS1 France (dont GS1 Partenaires).

La prestation fournie par GS1 France dans le cadre de l'API comprend la mise à disposition de Données, elles-mêmes mises à disposition par les adhérents de GS1 France (ci-après les « Données »).

L'Utilisateur de l'API n'aura accès qu'à un nombre limité de GTIN et d'attribut(s), ce nombre étant dépendant des Données mises à disposition par les adhérents de GS1 et ne représente donc pas l'exhaustivité des GTIN en circulation.

GS1 France continuera à développer l'API tout au long de la période de Beta Test. Les modifications techniques qui en résulteront seront communiquées à l'Utilisateur. Dans cette hypothèse, l'Utilisateur supporte seul les coûts résultant des adaptations aux modifications du fonctionnement.

La connexion à l'API est possible selon les règles établies par GS1 France notamment relatives aux conditions d'accès ainsi qu'aux spécifications techniques. La mise en place des installations et moyens techniques nécessaires est exclue de l'objet du présent abonnement. L'Utilisateur est expressément informé que GS1 France n'a pas la possibilité de contrôler les installations et les moyens techniques de l'Utilisateur, ni leur compatibilité avec l'accès à l'API. La responsabilité de GS1 France ne peut donc être engagée pour les dommages causés par des insuffisances, des défauts et/ou une incompatibilité existante entre les installations et moyens techniques de l'Utilisateur et l'accès à l'API.

III. Utilisation des Données

Toute utilisation des Données s'effectue sous la seule responsabilité de l'Utilisateur. GS1 France ne saurait être tenue responsable de tout dommage, direct ou indirect, liés à l'utilisation par l'Utilisateur des Données.

Dans le cas où l'Utilisateur souhaiterait communiquer à des tiers les données collectées via la présente API, il s'engage à mentionner la source de la façon suivante « Source : CodeOnline Food GS1 France ». Dans le cas où l'Utilisateur modifierait ces données avant communication, il s'engage à mentionner la source de la façon suivante « Source : CodeOnline Food GS1 France modifiée par [Nom de la Société] ». L'Utilisateur s'engage à ne jamais indiquer comme source une ou plusieurs entreprises adhérentes au système GS1.

IV. Aménagement d'un accès à l'API et Durée du Contrat

L'Utilisateur charge par la présente GS1 France de la mise en place d'un accès permettant la connexion de l'outil de l'Utilisateur à l'API. Pour cela, l'Utilisateur doit mettre à disposition l'infrastructure informatique nécessaire requise dans son entreprise, selon les spécifications techniques communiquées par GS1 France.

La signature du présent Contrat constitue une commande pour l'aménagement d'un accès à l'API. Sous réserve que les données de la demande soient correctement et valablement renseignées, que le présent contrat soit dûment complété, daté, paraphé et signé par une personne habilitée, et que l'Utilisateur satisfasse aux critères l'autorisant à bénéficier des prestations de l'API, GS1 France lui confirmera l'acceptation de la commande.

GS1 France organisera dans les meilleurs délais la mise en place de l'accès à l'API pour l'outil de l'Utilisateur.

La licence d'utilisation de la version «Beta Test » de l'API est accordée à l'Utilisateur à compter de la mise à disposition par GS1 France de la connexion au réseau et jusqu'au 7 avril 2020. L'utilisation de l'API durant cette période de test s'effectuera à titre gratuit, ce service étant inclus dans l'adhésion.

V. Obligations de l'utilisateur de l'API

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Données exclusivement dans les conditions énoncées à l'article III. L'Utilisateur s'engage à faire un usage raisonnable de l'API notamment en ce qui concerne le nombre de requêtes effectuées. S'agissant d'une phase de test, GS1 France se réserve le droit de demander à l'Utilisateur de réduire le nombre de requêtes effectuées via l'API.

GS1 France a le droit de bloquer à tout moment, sans délai et sans avertissement préalable, l'accès de l'Utilisateur à l'API, si celui-ci communique les données disponibles à des tiers de façon inopportune ou s'il les utilise à des fins non autorisées expressément par le présent Contrat. L'Utilisateur est responsable sans restriction vis-à-vis de GS1 France des dommages éventuellement causés par une mauvaise utilisation de l'API. Dans cette hypothèse, la licence pourra être résiliée de plein droit par GS1 France, sans que l'Utilisateur puisse prétendre à un remboursement et/ou à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit. Plus généralement, la responsabilité de GS1 France ne pourra être engagée en cas de manipulation erronée ou non autorisée de l'API.

GS1 France a mandaté un tiers pour l'exploitation de l'API. L'Utilisateur s'engage à ne pas communiquer activement sur ce mandat et le tiers en bénéficiant.

VI. Responsabilité

GS1 France n'est redevable d'aucun contrôle et n'assume aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'intégrité des Données. Toute responsabilité de GS1 France est également exclue en ce qui concerne les dommages provoqués par une panne de liaisons de communication.

L'Utilisateur ayant été informé de la nature de la présente prestation, notamment en ce qu'elle correspond à une phase de test, GS1 France ne saurait être tenue responsable des conséquences, pour l'Utilisateur, d'éventuelles évolutions entre la version « Beta Test » et la ou les versions ultérieures.

L'accès à l'API peut être interrompu à court terme pour des raisons liées au système telles que la maintenance. GS1 France s'efforce d'informer l'Utilisateur dans un délai raisonnable. GS1 France n'assume aucune responsabilité pour les coûts engendrés par de telles interruptions.

VII. Modification et Résiliation

GS1 France se réserve le droit de procéder pendant la durée du Contrat à des modifications du présent Contrat. En cas d'acceptation de ces modifications par l'Utilisateur, un nouveau Contrat devra être signé par les deux Parties. En cas de refus par l'Utilisateur de ces modifications, ce dernier pourra résilier par anticipation son accès à l'API par lettre recommandée avec avis de réception adressée à GS1 France dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de l'information de la modification à venir du présent Contrat. A l'issue de ce délai et à défaut de résiliation anticipée, l'accord de l'Utilisateur aux nouvelles conditions sera considéré comme acquis.

GS1 France se réserve le droit de résilier le présent contrat à tout moment, sous réserve d'un préavis de 8 jours.

En cas de mise en danger de la capacité de fonctionnement des systèmes, ou de manquement par l'Utilisateur à l'une de ses obligations, GS1 France pourra résilier le Contrat dans un délai de huit (8) jours après la réception par l'Utilisateur d'une mise en demeure demeurée infructueuse. Dans cette hypothèse, l'Utilisateur ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit.

VIII. Informatique et liberté

Chaque Partie peut être susceptible d'effectuer, pour le compte de l'autre Partie, dans le cadre du Contrat, des traitements informatiques portant sur des données à caractère personnel au sens de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« les Données Personnelles »).

Chaque Partie s'engage à ce titre à respecter, pour ce qui la concerne, l'ensemble des dispositions qui lui sont applicables au titre de la réglementation en vigueur, et notamment au titre de la loi n° 78-17 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement européen sur la protection des données).

En conséquence, chaque Partie déclare avoir effectué, préalablement à la conclusion du Contrat, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, les formalités lui incombant au titre de cette réglementation.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de communication, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant qu'il peut exercer par courriel à tout moment à l'adresse suivante : « serviceclient@gs1fr.org ».

IX. Signature électronique

Les Parties conviennent expressément que le présent Contrat (et/ou ses éventuelles annexes et/ou avenants) pourra être exécuté sous forme électronique, le consentement des signataires étant garanti au moyen d'une signature électronique telle que définie à l'article 1367 du Code Civil.

Le cas échéant, les Parties conviennent expressément que le document sous forme électronique pourra :

- Constituer l'original du document au même titre qu'un document sous format papier ;
- Etre parfaitement valable entre elle. Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du document, sur le seul fondement de leur nature électronique ;
- Constituer une preuve, avoir la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et pourra valablement lui être opposé.

Dans ce cadre, les Parties attestent accepter l'utilisation de solution de signatures électroniques telles que «AdobeSign ».

Il est précisé que le document sous forme électronique ne peut conférer plus ou moins de droits ou d'obligations aux Parties que s'il avait été établi, signé et conservé sur support papier.

X. Dispositions générales

La nullité de l'une quelconque des dispositions du présent Contrat, pour quelque cause que ce soit, n'affectera pas la validité des autres dispositions.

L'Utilisateur ne peut en aucun cas céder ou transmettre à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de son Contrat sans l'accord préalable et écrit de GS1 France.

XI. Droit applicable - Attribution de juridiction

Le présent Contrat est régi par le droit français. Tout différent relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution, l'expiration et/ou la résiliation du présent Contrat sera soumis au tribunal compétent de Paris.

XII. Domiciliation – Notification

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile à leurs sièges sociaux respectifs. Toutes notifications entre les parties seront faites par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à, le

Pour GS1 France

Cédric Lecolley

Directeur Commercial et Filières

Pour l'Utilisateur*

* Le signataire garantit être habilité à représenter l'Utilisateur et, par conséquent, à signer ce type de document